

Critères minimums pour devenir famille d'accueil

Avant de vous lancer dans ce superbe projet, il faut s'assurer de répondre aux critères suivants :

- Les enfants du foyer sont tous âgés de plus de 6 ans.
- C'est vous, adulte, qui serez responsable du chiot et non les enfants. Seul les adultes assistant aux cours sont autorisés à promener seuls le chien.
- Vous avez suffisamment de temps à disposition, y compris le week-end et durant les périodes de vacances afin que le chiot ne reste pas seul plus de 2 heures 2-3x par semaine maximum. C'est-à-dire que si vous travaillez, vous devez pouvoir emmener le chiot avec vous.
- Vous êtes disposé à participer activement aux séances de formation (obligatoires), AVANT l'accueil du chiot, sachant que cela représente 1 séance d'information et un cours au centre d'éducation de Granges/VS et 3 suivis de cours au près du moniteur régional.
- Une fois le chiot chez vous vous êtes en mesure de vous rendre toutes les semaines au cours du moniteur régional.
- Vous êtes conscient de devoir amener le chiot chez le vétérinaire (partenaire, nommé par la fondation) pour les contrôles, les vaccins, la castration/stérilisation, les radiographies de dysplasie aux environs de l'année ainsi qu'en cas de nécessité. Le Centre ou votre moniteur vous aviseront à temps pour le faire.
- Si vous possédez déjà un chien, celui-ci doit bien se comporter car il sera un modèle pour le chiot. Cela signifie ; être bien élevé en maison (exemple : n'aboie pas quand on sonne, ne monte pas sur le canapé/lit, ne saute pas sur les gens, ne mendie pas lors des repas, etc.) et à l'extérieur (exemple : a un bon rappelle, communique correctement avec ses congénères, ne court pas après les vélos/joggeurs, etc.).